



**LÉGENDE**

- Ua : Zone urbaine centrale
- Ub : Zone urbaine mixte
- Ub-i : Secteur soumis à conditions
- Ub-l : Secteur à vocation d'équipements
- Uy : Zone urbaine à vocation d'activités
- AU(1-2) : Zone d'urbanisation soumise à conditions
- AUy : Zone à urbaniser à vocation d'activités
- A : Zone à vocation agricole
- N : Zone naturelle
- N-a : Secteur de constructibilité limitée
- N-b : Secteur de constructibilité limitée à vocation d'activités
- N-e : Secteur d'intérêt écologique et/ou à risques d'inondation
- N-I : Secteur à vocation de sports et de loisirs

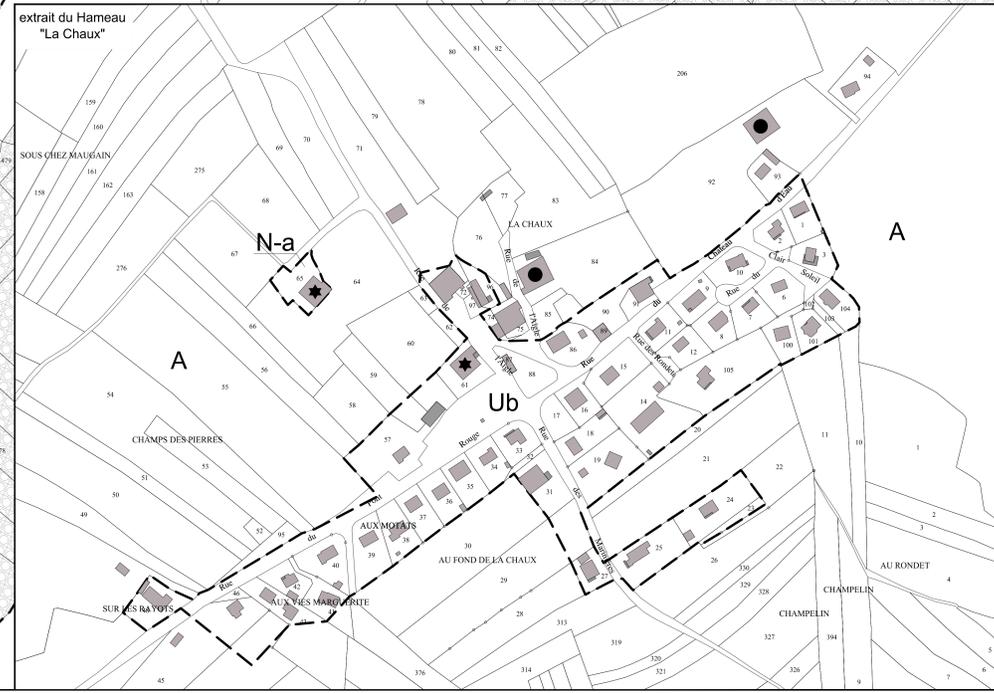
- Bâtiment d'élevage
- ★ Bâtiment répertorié au titre de l'article L.123.1.5-7è du Code de l'Urbanisme
- Haie répertoriée au titre de l'article L.123.1.5-7è du Code de l'Urbanisme

- ▨ Espace boisé classé
- ▨ Zone inondable (PPRI en cours)

Liste des emplacements réservés

1	Accès à la zone AUy	5	Aménagement de la Route Départementale n°430 (plate-forme 8m)
2	Aménagement d'une place	6	Aménagement de la Rue du Général Marguel (plate-forme 8m)
3	Aménagement du carrefour de la RD n°437 avec la Rue de Nangein	7	Accès au cimetière
4	Aménagement de la Route Départementale n°437 (plate-forme 10m)	8	Accès piétonnier à la zone Ub-I

Beneficiaires des emplacements réservés  
Commune d'Arçon : ER 1, 2, 3, 4, 7 et 8.  
Département du Doubs : ER 4 et 5.



Commune de **Arçon**

**Plan local d'urbanisme**

**Pièce n°3/a**  
Règlement graphique du centre  
échelle 1/2000

**ÉPURE**  
1 rue Hector Berlioz  
25000 Besançon  
Tél/fax 03 81 53 88 23  
email epure25@wanadoo.fr

Approbation du PLU : 01 octobre 1978  
Modification n°1 : 05 juillet 1979  
Modification n°2 : 20 mars 1980  
Modification n°3 : 22 mars 1982  
Révision n°1 :